
**Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl Atelier des
Droits sociaux, en tant que partenaire apportant de l'aide
aux justiciables**

A.M. 13-12-2017

M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl Atelier des Droits sociaux, sise rue de la Porte Rouge 4, à 1000 Bruxelles, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl Atelier des Droits Sociaux est agréée pour exercer la mission suivante :

- aide juridique de première ligne pour l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

L'agrément prend effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six ans.